

Compte-rendu du Conseil Municipal

<i>Présents :</i>	Denise DE MARCH, Jean Marc JOURDAN, Sandrine PERRIN, Pierre REVERCHON, Brigitte TOUGNE-PICAZO, Clémentine CORTET, Thierry DENOEUD, Laurence DESLOGES, Nadine TRUCHE,
<i>Absents excusés :</i>	Christelle GIRARDY, pouvoir à Sandrine PERRIN, Jean Marie LORIAUD, pouvoir à Brigitte TOUGNE-PICAZO
<i>Absents :</i>	Alexia LAVAL, Alexandre MERLE.
<i>Secrétaire de séance :</i>	Laurence DESLOGES



Le compte-rendu de la réunion du 12 Janvier 2018 est approuvé à l'unanimité



01 / Transfert de compétences au 1^{er} janvier 2018 à Grand-Lac - Evaluation des charges transférées - Attribution de compensation provisoire 2018,

Madame le Maire rappelle, qu'au dernier conseil, nous avons délibéré sur l'attribution de compensation définitive au 31 décembre 2017.

Au 1^{er} janvier 2018, de nouvelles compétences ont été transférées à Grand Lac, pour ce qui concerne la commune de Serrières, les compétences transférées :

- L'eau potable
- Les eaux pluviales
- La compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations)

Evaluation des charges transférées (sur rapport de la CLECT) :

Il est proposé d'approuver l'évaluation des charges transférées, sur la base du rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées.

Montant de l'attribution de compensation (AC) provisoire :

Sur la base du rapport d'évaluation rendu par la commission locale d'évaluation des transferts de charges, Madame le Maire propose d'approuver le montant de l'attribution de compensation provisoire 2018, ci-après présenté :

COMMUNE	AC DEFINITIVE 2017	AC PROVISOIRE 2018
Serrières-en-Chautagne	230 611	221 416

Il est proposé d'approuver les montants de l'attribution de compensation provisoire 2018 tels que présentés.

Voté à l'unanimité



02 / Attribution du Marché - Sécurisation du Rond-Point de Mathy,

Madame le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal une procédure de marché à procédure adaptée en application du Code des Marchés Publics, avec publicité préalable et mise en concurrence lancée pour la sécurisation du rond-point de Mathy.

Ce marché public comporte un lot unique.

La commission d'attribution réunie le 02 février 2018 a décidé l'attribution du marché, conformément au classement des offres établi et selon les critères figurant au règlement de consultation :

Entreprise EIFFAGE pour un montant de 138 981 €HT

Les travaux doivent démarrer le 5 mars prochain, Grand Lac prend en charge la partie du réseau eau potable située sous le rond-point pour 30.000 €

Voté à l'unanimité



03 / Sponsoring - Critères d'attribution,

Madame le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal la réflexion engagée sur les critères d'attribution d'un sponsoring.

En effet la commune est de plus en plus sollicitée dans ce genre d'opération.

La commission sponsoring réunie le 1er février 2018 a établi les critères d'attribution suivants :

Conditions d'éligibilité :

- Age maximal : 25 ans
- Habiter sur la commune de Serrières-en-Chautagne
- Être sportif AMATEUR, participant à des compétitions
- Participer à au moins 1 compétition dans le périmètre de Grand Lac
- Ne pas appartenir à une entité déjà subventionnée par la Mairie
- Être en mesure de fournir la copie de la licence sportive
- Présenter le dossier en tant qu'association et pas en nom propre.

- Contrepartie / Visibilité / Insertion du logo de la commune sur l'équipement (vestimentaire ou matériel) du sportif
- Fournir un visuel (photo ou vidéo) du logo « mis en scène »

Il sera demandé de bien utiliser le ou les fichiers du logo qui seront fournis par la Mairie et de respecter la charte d'application de celui-ci.

Dépôt des dossiers pour le 31 mars dernier délais, la commission étudiera chaque dossier qui sera présenté en Conseil Municipal.

Voté à l'unanimité



04 / Promesse unilatérale d'achat avec la SAFER - parcelles de M. Sylvain Tournier,

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la possibilité d'acquérir une propriété rurale située sur la commune d'une surface totale de 67 a 16 ca comprenant un ensemble de parcelles à vocation viticole.

Cette opération s'inscrit dans le projet de création d'une réserve foncière viticole afin de maintenir l'usage et la vocation viticole de ce tènement et de faciliter la reprise par les viticulteurs des tènements restructurés.

Afin de faciliter les démarches administratives de cette opération la SAFER propose à la commune de lui consentir une promesse unilatérale d'achat.

Voté à l'unanimité



05 / Convention d'intervention et de portage foncier avec l'EPFL - OAP Aménagement de l'accès du camping le Clairet,

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'il a été adressé une demande de portage à l'EPFL de la Savoie selon les détails ci-dessous :

- Nom de l'opération : accès au Camping « le Clairet »
- Commune : Serrières-en-Chautagne
- Axe d'intervention principal : Développement touristique
- Durée de portage : 10 ans
- Modalités de remboursement : Annuités constantes
- Et portant sur 8.962 m²

Cette convention a pour objet, d'une part, de déterminer les conditions et modalités d'intervention selon lesquelles interviendra l'EPFL de la Savoie sur le territoire de la commune de Serrières-en-Chautagne et d'autre part, de définir les missions confiées à l'EPFL de la Savoie par la Collectivité.

Voté à l'unanimité



06 / Convention d'intervention et de portage foncier avec l'EPFL - OAP développement du logement sur le site de la Grande Maison,

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'il a été adressé une demande de portage à l'EPFL de la Savoie selon les détails ci-dessous :

- Nom de l'opération : Logements « La Grande Maison »
- Commune : Serrières-en-Chautagne
- Axe d'intervention principal : Logement
- Durée de portage : 10 ans
- Modalités de remboursement : Annuités constantes
- Et portant sur 3.505 m²

Cette demande est induite par le projet de densification du centre du village de Serrières-en-Chautagne qui se décline en plusieurs orientations d'aménagement programmés (AOP) lesquelles ont fait l'objet d'une modification du PLU en vigueur sur la commune.

Cette convention a pour objet, d'une part, de déterminer les conditions et modalités d'intervention selon lesquelles interviendra l'EPFL de la Savoie sur le territoire de la commune de Serrières-en-Chautagne et d'autre part, de définir les missions confiées à l'EPFL de la Savoie par la Collectivité.

Voté à l'unanimité



07 / Convention entre la commune de Serrières en Chautagne, Grand Lac et le Département de la Savoie concernant la sécurisation du rond- point de Mathy.

- Madame le Maire rappelle au conseil municipal les travaux de sécurisation du rond-point de Mathy.
- Il est précisé que des travaux sur la colonne d'eau potable, compétence de Grand Lac, seront également effectués.
- Dans le cadre de cette réalisation une convention doit intervenir entre la commune, Grand Lac et le Département de la Savoie afin de fixer, d'une part, les conditions d'occupation du domaine public routier départemental par l'Intercommunalité et d'autre part les modalités de réalisation, de gestion et d'entretien des ouvrages.

Voté à l'unanimité



La séance est levée à 20h45

PROCHAINE RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Elle aura lieu, sauf imprévu le 23 Mars 2018 à 19h30

INFORMATIONS

PERMIS DE CONSTRUIRE/DECLARATIONS DE TRAVAUX

Permis de construire

Permis de construire modificatif

- *SCI Mathy Construction - Réfection façade + changement destination + création de auvents -ZI Motz-Serrières*

Déclarations de travaux

- *Monsieur LUCAS Bertrand - Terrasse + pergola - 2314 Route des Allobroges,*
- *Monsieur PICAZO Jean-Claude - Réfection toiture - 91 Montée des deux Evêques*

Ces dossiers sont étudiés et l'avis du Maire est transmis aux services de Grand Lac.

• • •

Madame le Maire rappelle que lors de sa séance en date du 12 février 2016, les membres du conseil municipal ont voté l'adhésion à la SEM (Pompes funèbres publiques - centre funéraire crématorium de Chambéry) moyennant une participation d'une part, soit 1000 euros.

Aujourd'hui cette société est en mesure de proposer ses services sur notre commune puisque nous faisons partie des 35 communes associées. Une plaquette est à votre disposition en Mairie, mais vous pouvez également la consulter sur notre site internet - www.serrieres-en-chautagne.com onglet « commune » - « services ».

RENDEZ-VOUS

ATELIER ÉCRITURE

2 mars et 23 mars

Bibliothèque (sur inscription au 04 79 63 76 79 - bibliotheque-serrieres@orange.fr)

SUIVEZ L'ACTUALITÉ de votre commune

FACEBOOK

Suivez tout ce qui se passe sur Serrières en Chautagne via la page facebook
<https://www.facebook.com/serrieresenchaugagne>



flashez ce code pour accéder directement à la page facebook